

# MODULE VOILE

## Accès à la formation – Prérequis

Suivre ou avoir suivi les formations menant à l'acquisition des modules requis pour l'obtention du diplôme de capitaine 200 conformément à l'arrêté du 20 août 2015 susvisé ou être titulaire du diplôme de capitaine 200 délivré conformément à l'arrêté du 20 août 2015 susvisé.

Être admis(e) et satisfaire aux épreuves du test de sélection du module voile

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

## Objectif de la formation

Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il elle devra accomplir et auxquelles il, elle devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 voile sur des unités armées à la plaisance professionnelle dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

## Contenu de la formation

- Propulsion vélique
- Formation pratique embarquée
- Compléments de navigation et de météorologie
- Gestion d'une navigation commerciale
- Anglais

## Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

**CERTIFICATS PROFESSIONNELS Marine Marchande**

## Validation des acquis

Le module voile est acquis par tout candidat répondant aux conditions suivantes :

- 1° Avoir suivi la formation relative au module voile dont les horaires, le programme et les compétences attendues sont fixés dans l'Arrêté du 20 août 2015 ; et
- 2° Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module dans les conditions fixées à l'annexe IV de l'Arrêté du 20 août 2015.

## Épreuves d'examen

- 5 CCF – contrôles en cours de formation (écrit et pratique)
- 2 Epreuves finales (écrit et pratique)

**Effectif prévu : De 8 à 12**

**Durée de la formation : 282 heures**

**Délai d'accès : Une semaine** avant le début de la formation.

**Date de démarrage :** Nous consulter

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.  
 Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Responsable pédagogique :** Charles PIN

**Personne à contacter :** Cécile SCIORELLA

**Tarif sur demande.**

## Lieu principal de formation

**INS.E.I.T.**

Espace Nikaïa

11, Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33 - [www.inseit.com](http://www.inseit.com)

E-mail : [inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)

*Certification qualité délivrée  
 au titre de la catégorie :  
 Actions de formation*